



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Françoise Piron déposée le 29 août 2023

« Lieux de vie pour personnes avec troubles neuropsychologiques: bilan et perspectives »

Lausanne, le 12 septembre 2024

Rappel de l'interpellation

«Selon les estimations, quelque 150'000 personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence vivent actuellement en Suisse, dont un peu moins de 13'000 dans le canton de Vaud (chiffre 2022). On dénombre 32'200 nouveaux cas chaque année dans notre pays, soit une nouvelle personne affectée toutes les 16 minutes. Pour une personne atteinte ce sont 1 à 3 proches qui sont impliqués. La question du lieu de vie est donc primordiale.

En Suisse plus de 7'700 personnes sont atteintes de démence avant leur 65^{ème} anniversaire, soit près de 5% de tous les malades. 66% des personnes atteintes de démence sont des femmes. Pour chaque personne malade, entre un et trois proches sont directement touchés. En 2050, on estime que 315'400 personnes seront atteintes d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence, l'âge représentant le principal facteur de risque. Le nombre de cas aura donc doublé d'ici moins de 30 ans. Les démences engendrent un coût global estimé à 11,8 milliards de francs par année, dont 5,5 milliards de francs (soit 47% du coût global), correspondent à la valeur commerciale des prestations non rémunérées d'assistance et de soins fournies par l'entourage. Le fait de se sentir chez soi est essentiel dans la qualité de vie des personnes souffrant de ce type de troubles. Dans le futur, projeter des formes d'habitat adaptés à ces personnes va devenir essentiel, non seulement pour faciliter le quotidien des proches aidants, mais aussi pour des questions d'ordre économique».

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : A-t-on des statistiques du nombre de lausannoises et lausannois atteintes par ce type de trouble et de son évolution?

Il est rappelé au préalable que la santé publique est une politique de compétence cantonale. La Ville de Lausanne ne tient pas de statistique sur ce sujet et ne dispose pas de chiffres autres que ceux fournis par Alzheimer Suisse. En 2023, dans le Canton, 13'125 personnes étaient atteintes d'Alzheimer ou de maladie apparentées¹. Alzheimer-Vaud estime à 2'195 les personnes atteintes de troubles neurocognitifs (Alzheimer et autres maladies apparentées) qui vivent à Lausanne.

¹ Source : alzheimer-vaud.ch



Question 2 : Existe-t-il des quartiers à Lausanne qui sont ou seraient propices pour développer des lieux de vie adaptés et sécurisants pour ces personnes ?

La Municipalité relève que de nombreux quartiers lausannois sont propices pour développer de tels lieux de vie. Elle n'estime dès lors pas pertinent d'établir une liste de quartiers spécifiquement identifiés. Il importe plutôt que chaque projet de lieu de vie adapté pour ce type de trouble veuille à respecter un certain nombre de critères essentiels pour cette forme d'habitat spécifique, comme par exemple la proximité des services de santé, la facilité d'accès aux transports publics mais aussi un environnement calme et sécurisant.

Question 3 : La Ville envisage-t-elle de transformer ou de construire elle-même ce type de quartier dans les prochaines années ?

Dans le domaine des logements d'utilité publique (LUP), la Ville de Lausanne mène depuis près d'un siècle une politique de partenariat public-privé qui vise notamment à encourager la construction de LUP sur des terrains de la commune. La Ville n'envisage donc pas de construire elle-même ce type de logements mais de tisser des partenariats avec des actrices et acteurs spécialisés dans le développement et la gestion de ce type de logements.

Question 4 : Est-il envisageable d'imaginer une intégration de ce type d'habitats au sein des nouveaux quartiers de la ville ?

L'ensemble des futurs projets d'envergure de la Ville prévoit la construction de LADA (logements adaptés avec accompagnement). Il s'agit d'appartements indépendants dans lesquels des prestations médico-sociales reconnues par loi sont dispensées. Ces logements sont conçus tant pour les seniors que pour les personnes en situation de handicap. Ils peuvent donc convenir à des personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence, bien entendu si le stade d'avancement de ces dernières permet de rester à domicile. La Municipalité reconnaît donc l'importance de disposer de logements pour les personnes atteintes de démence. Les LADA qui seront construits dans les futurs projets d'envergure de la Ville pourraient accueillir des personnes atteintes de ces troubles neuropsychologiques sur avis médico-social. La planification urbaine et la politique du logement de la Ville veillent ainsi à intégrer dans le développement des futurs grands quartiers, la construction de LADA favorisant une approche inclusive et intergénérationnelle de ces quartiers, où des personnes atteintes de démence pourront vivre à domicile et garder un lien actif avec le reste de la population.

La stratégie municipale en matière de politique du logement est sensible aux défis posés par l'augmentation des cas de démence et s'engage à développer des solutions d'habitat adaptées à ce public-cible spécifique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Françoise Piron.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 12 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
Pierre-Antoine Hildbrand



Le secrétaire
Simon Affolter